

## Où sont nos élites ?



### SOMMAIRE

Page 2  
**Ils resteront dans nos mémoires**  
**La CGT a finalement signé l'accord**  
**Agirc-Arrco**

Page 3  
**Rien ne justifie ou n'excuse**  
**jamais l'antisémitisme**

Pages 4 et 5  
**Journée René-Faure à Bégaar**

Page 6  
**Le livret A bloqué à 3 %**  
**pour 18 mois**

Page 7  
**Face à l'extrême droitisaiton**  
**du débat public**

Page 8  
**Les Prud'hommes rappellent**  
**les bases à « Sud Ouest »**

### DANGER IMMINENT

**Cela s'est passé**  
**ces six derniers mois !**

- . D'élection en élection, l'extrême droite revient en **Autriche**;
- . En **Italie**, l'extrême droite au pouvoir menace le droit à l'avortement;
- . En **Espagne** : l'expérience chaotique du parti d'extrême droite, Vox, au pouvoir dans une région du pays. Elections espagnoles : comment l'extrême droite réécrit l'histoire de son pays;
- . En **Allemagne**, les nostalgiques du Reich se préparent au putsch.
- . En **Grèce**, les néonazis font leur retour au Parlement;
- . Au **Danemark**, l'extrême droite a corrompu tout le champ politique;
- . Dans l'est rural **polonais**, les électeurs plébiscitent les ultraconservateurs;
- . Aux **Pays-Bas**, l'extrême droite au plus haut après les législatives.
- . En **Irlande**, émeutes racistes à Dublin. Des groupes d'extrême droite sont descendus dans les rues et ont attaqué des centres d'accueil pour exilés.

Il y a quelques jours, un camarade a fait parvenir à un groupe de destinataires dont je fais partie, un document assez ancien dont le contenu est pourtant d'une brûlante actualité. Il s'agit de la réponse du général de Gaulle à la question d'un journaliste lors de sa conférence de presse du 27 novembre 1967 et plus précisément de la partie concernant la guerre des Six Jours survenue en juin de la même année. On y trouve bien évidemment la phrase ressortie par quelques médias, ces derniers jours, dans laquelle le Président de l'époque évoque le peuple juif comme étant « *un peuple d'élite, sûr de lui-même et dominateur* ». Phrase qui, si elle était prononcée aujourd'hui, vaudrait à son auteur le qualificatif d'antisémite... voire plus. Un peu plus loin dans son discours, de Gaulle rappelle ce qui s'est passé à partir de 1956 et dit : « *à la faveur de l'expédition franco-britannique de Suez, on avait vu apparaître en effet un État d'Israël guerrier et résolu à s'agrandir, et ensuite l'action qu'il menait pour doubler sa population par l'immigration de nouveaux éléments donnait à penser que le territoire qu'il avait acquis ne lui suffirait pas longtemps et qu'il serait porté pour l'agrandir à utiliser toute occasion qui se présenterait.* »

Dès cette époque, les relations avec Israël et la 5<sup>e</sup> République s'étaient distendues même si la France avait fait savoir aux Arabes qu'elle considérait l'existence de « *l'État d'Israël comme un fait accompli et qu'elle n'admettrait pas qu'il fût détruit* ».

Pour revenir à 1967, le 24 mai, de Gaulle avait déclaré à M. Eban, ministre des Affaires étrangères d'Israël : « *Si Israël est attaqué, nous ne le laisserons pas détruire, mais si vous attaquez, nous condamnerons votre initiative. Certes, malgré l'infériorité numérique de votre population, étant donné que vous êtes beaucoup mieux organisés, beaucoup plus rassemblés, beaucoup mieux armés que les Arabes, je ne doute pas que, le cas échéant, vous remporteriez des succès militaires. Mais ensuite, vous vous trouveriez engagés sur le terrain, et au point de vue international, dans des difficultés grandissantes d'autant plus que la guerre en Orient ne peut pas manquer d'augmenter dans le monde une tension déplorable et d'avoir des conséquences très malencontreuses pour beaucoup de pays. Si bien que c'est à vous, devenus des conquérants, qu'on en attribuerait peu à peu les inconvénients* ».

Puis il continua sa réponse en déplorant que « *la voix de la France n'a pas été entendue, Israël ayant attaqué, s'est emparé en six jours de combat, des objectifs qu'il voulait atteindre* ». Enfin, il constata que maintenant Israël « *organise, sur les territoires qu'il a pris l'occupation qui ne peut aller sans oppression, répression, expulsion et s'il manifeste contre lui la résistance qu'à son tour il qualifie de terrorisme.* »

J'arrêterai ici mes références historiques afin de rassurer tous celles et ceux qui pourraient penser que j'ai tout à coup fait allégeance au gaullisme. Surtout quand on voit comment se comportent ceux qui s'y réfèrent à tout bout de champ, notamment les dirigeants actuels du parti qu'ils prétendent incarner.

Mais tout de même, quelle vista, quelle hauteur de vue, quel contraste avec nos dirigeants, nos « élites » d'aujourd'hui !

Dans une période aussi troublée et dangereuse que celle que nous connaissons en ce moment, il est essentiel d'avoir des dirigeants faisant autorité en matière d'indépendance de vue, de connaissances en matière de diplomatie internationale et de volontarisme contre tous les va-t-en-guerre. Un peu comme Villepin quoi... Ah mince ! Encore un gaulliste...

Hélas, empêtrés dans un soutien aveugle à un État d'Israël dirigé par une extrême droite en train de commettre un massacre contre le peuple palestinien, on donne des leçons de vocabulaire. Le mot « terrorisme » doit être employé sans faille, mais surtout pas le mot « génocide ». On interdit les manifestations de soutien au peuple palestinien tout en se donnant bonne conscience en défilant contre l'antisémitisme avec l'extrême droite française...

Bon j'arrête là sinon je vais tomber pour antisémitisme et apologie du terrorisme..

**Malgré tout, au nom du bureau de la section, nous vous souhaitons à toutes et à tous, nos meilleurs vœux pour l'année 2024.**

**Serge AUDONNET**

## Ils resteront dans notre mémoire



**Georges DESBIALHS**  
(1939-2023)

Né le 14 mai 1939 à Bordeaux, Georges DESBIALHS, comme la plupart de ceux de sa génération, vit, dès 1959, sa jeunesse en partie chamboulée par 28 mois de service militaire dont 15 mois en Algérie. Période dont il gardera toute sa vie un véritable traumatisme. Heureusement que cette même année il rencontra Nicole qui devint son épouse et avec qui il eut deux filles.

Professionnellement Georges était typographe et commença sa carrière le 14 janvier 1954 à l'imprimerie Taffard. Il la quitta en 1962 pour l'imprimerie Baillet jusqu'en 1971.

Puis virent les années de CDD au journal "Sud Ouest" (de mai à octobre) en 1971, 72 et 73. A chaque fin de contrat, il travaillait à l'imprimerie Soulan.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 1974, il est embauché comme photocompositeur

au journal mais devra encore comptabiliser deux CDD successifs de 7 et 15 mois avant d'être enfin titularisé en CDI le 1<sup>er</sup> janvier 1976.

Georges était un homme particulièrement sociable et apprécié tant dans son milieu professionnel que familial. Passionné par les voyages, il était également un fan de vélo. Il participa à de nombreuses sorties organisées par le cyclo-club de la Page blanche. On le vit également au Cross "Sud Ouest" et il n'hésitait pas à taquiner le cochonnet avec la section pétanque.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1997, il prendra une retraite bien méritée. Syndiqué de toujours, il continuera son adhésion à la section des retraités et partira goûter aux joies de la campagne et de l'océan à Saint-Vivien-du-Médoc où il est décédé, le 9 novembre 2023, des suites de la maladie d'Alzheimer. Ses obsèques ont eu lieu le 20 novembre.

A Nicole, son épouse, à ses deux filles, à ses petits enfants et arrières petits-enfants et à tous ses proches, la section des retraités du Livre présente ses plus sincères condoléances.

**Serge AUDONNET**



En ce début novembre, c'est **René MALLET**, ancien rotativiste au journal, qui est décédé. Nous n'avons pu collecter que peu d'informations permettant de rédiger un hommage à ce fidèle camarade encore syndiqué, il y a peu de temps, chez les retraités. Ses obsèques ont

eu lieu le 7 novembre. La section des retraités présente ses condoléances à sa famille et ses proches.

## La CGT a finalement signé l'accord Agirc-Arrco

A la suite des négociations menées jusqu'au 5 octobre, la délégation CGT avait émis un avis défavorable à la signature de l'accord intervenu. Elle était partagée entre les avancées arrachées (revalorisation de 4,9 %, suppression du malus, refus de la ponction) et les manques sur le rendement du point. En effet, le maintien des règles en vigueur conduit à ce que le taux de remplacement continue à baisser pour les actifs. Elle avait alors estimé que la fragilisation des futurs droits à retraite des actifs plaiderait pour une non-signature. C'est sur cette base qu'une procédure de consultation a été mise en oeuvre auprès des organisations de la CGT jusqu'au 25 octobre.

Entre temps, le gouvernement a fait savoir qu'il était très mécontent du contenu de l'accord qui refuse la ponction qu'il avait exigée dans les réserves de l'Agirc-Arrco. Il trouve que cet accord est trop généreux ! Il a donc fait pression sur les organisations patronales pour qu'elles ne signent pas l'accord et a ainsi réussi à gagner une non-signature de la CPME et de l'U2P.

Au vu de ces nouveaux éléments, la délégation CGT a rencontré le bureau confédéral. Rappelons que lors de la conférence sociale, en réponse à une interpellation de la CGT, le gouvernement n'avait pas démenti vouloir faire une ponction dans le régime Agirc-Arrco. Il était cependant très fébrile face à un risque de motion de censure qui pourrait être voté en cas de ponction et donc de non-respect de l'accord. L'Élysée a convoqué les groupes parle-

mentaires pour évaluer le risque d'une motion de censure et arbitrer sur une éventuelle ponction.

Au vu du nouveau contexte et le risque de ponction qui se concrétisait, la délégation a pensé préférable, pour sécuriser l'Agirc-Arrco, de signer l'accord. En effet, un accord signé par l'ensemble des organisations syndicales rend beaucoup plus compliqué le fait pour le gouvernement de ne pas le respecter et augmente le rapport de force. La délégation pensait qu'il fallait que la Cgt mette tout son poids pour empêcher la ponction. En effet, cette question est centrale : si le gouvernement la réalise, les revalorisations pourront être remises en cause. Au-delà, c'est l'avenir même de l'Agirc-Arrco qui est posé car une fois que le gouvernement commence à se servir dans les caisses, il aura les manettes pour reprendre en main le régime.

La délégation a proposé d'accompagner la signature d'une lettre de réserve sur la question du rendement, et considéré qu'au vu de ce nouveau contexte, la signature de l'accord nous mettrait en meilleure position pour mener cette bataille pour la suite. C'est sur cette nouvelle base que s'est poursuivie la consultation des organisations de la CGT qui s'est soldée par un avis favorable à la signature. La CGT a donc signé cet accord auquel elle a joint une lettre de réserves, comme proposé par la délégation.

A ce jour, le gouvernement n'a pas effectué de ponction dans les réserves de l'Agirc-Arrco.

Mais il fort probable qu'il reviendra à la charge...

# Rien ne justifie ou n'excuse jamais l'antisémitisme

*Discours de Sophie Binet prononcé le 9 novembre lors d'un rassemblement à l'initiative du Réseau d'action contre l'antisémitisme et tous les racismes (Raar), en hommage aux victimes de la nuit de cristal, lors de laquelle 70 000 juifs ont été raflés et des centaines assassinés, et qui a marqué le début de la Shoah et de l'extermination de 6 millions de personnes juives.*

« Nous tenons à exprimer toute la solidarité de la CGT avec la communauté juive de France, victime d'actes antisémites en forte augmentation, ayant parfois de la famille en Israël victime des attaques du Hamas, et ne se sentant au final en sécurité nulle part. -Non, la communauté juive n'est pas responsable de la politique de l'État d'Israël.

-Non, rien ne justifie ou n'excuse jamais l'antisémitisme.

-Non, critiquer la politique de l'État d'Israël, défendre les droits des Palestiniens ce n'est pas être antisémite.

-Oui, il est nécessaire d'identifier l'antisémitisme, cette forme particulière de racisme, et de mener des actions spécifiques pour la dénoncer.

-Oui, nous avons beaucoup à progresser sur le sujet, y compris au sein du mouvement ouvrier, qui a lui aussi longtemps - et encore aujourd'hui - toléré ou minimisé l'antisémitisme.

Merci au Raar pour le travail qu'il nous aide à réaliser avec la campagne contre « l'extrême droite, le racisme et l'antisémitisme » que nous avons lancée ensemble le 5 octobre dernier lors d'une journée organisée dans le patio de la CGT rassemblant 450 militantes et militants.

L'histoire de l'antisémitisme est intimement liée à l'histoire de France et à l'histoire de l'Occident. Cette histoire, elle coule aussi en partie dans les veines de la CGT, qui a été dirigée pendant quarante ans par d'anciens déportés, de Georges Séguy à Henri Krasucki, juif, polonais, résistant, déporté à dix-huit ans à Auschwitz.

En disant que cette histoire est liée à l'histoire de France, c'est parce que nous avons d'abord, nous, Français(e)s, à faire notre autocritique sur cette question alors que la Shoah a été amplifiée par la collaboration de la France. Et c'est ce qui m'échappe dans la manifestation de dimanche (NDLR : il s'agit de la marche prévue le 12 novembre).



**Nous avons besoin d'avoir des phares, des boussoles équilibrées qui savent donner le cap.**

Comment l'extrême droite et les fils spirituels de ceux qui ont déporté six millions de juifs peuvent-ils être acceptés dans des défilés contre l'antisémitisme ?

Henri Krasucki mettait en garde et enjoignait à « ne pas jouer à des jeux politiques autour de la grave question du racisme et de l'antisémitisme ».

Et c'est exactement le problème aujourd'hui. Ce message simple

semble pourtant malheureusement si compliqué aujourd'hui.

Nous avons besoin d'avoir une classe politique qui soit capable de :

-Condamner clairement le terrorisme du Hamas, l'assassinat de 1 400 civils israéliens et appeler à la libération immédiate des 220 otages;

-Condamner tout aussi clairement les bombardements sur Gaza qui ont déjà fait 10 000 morts palestiniens dont 5 000 enfants, et demander un cessez-le-feu immédiat sans condition.

-Condamner avec autant de force l'antisémitisme en cessant de le justifier par la question du conflit israélo-palestinien, le racisme et l'islamophobie en rappelant sans cesse que ces questions sont au cœur des idéologies d'extrême droite et qu'il est donc de notre responsabilité de maintenir et renforcer un cordon sanitaire Republicain pour empêcher le gravissime processus de banalisation du Rassemblement national qui est à l'œuvre.

Dans la période troublée, anxiogène et violente que nous vivons, nous avons besoin de trouver le moyen de sortir de cette terrible polarisation du débat public.

Nous avons besoin d'avoir des phares, des boussoles équilibrées qui savent donner le cap.

Le Raar, la LDH et toutes celles et ceux qui s'expriment ici ce soir y contribuent. »

## Solidarité et convivialité au menu



Cette manifestation n'avait plus été organisée depuis 2019 et faisait partie des nombreuses victimes collatérales du COVID.

Pour faire suite aux engagements de reprise de cette journée, c'est le 27 septembre 2023 qu'a été relancée la Journée René-Faure, du nom de cet ancien secrétaire fédéral de la FTIP (*voir ci-contre*).

A l'initiative de Bertrand BERNARD, en charge de cette activité pour la section de Bordeaux et de Guy DELMAS, secrétaire de la section des retraités de Tartas, elle s'est tenue à Bégaar, dans les Landes, tout près de Tartas.

Une trentaine de participants, principalement issus des sections de Bordeaux et Tartas mais avec également des camarades de Facture, d'Orthez (ex papeterie des Gaves) ainsi que les responsables du Comité régional Aquitaine (CRA), ont participé au débat.

Celui-ci a porté sur la courbe d'augmentation des pensions démontrant ainsi, que malgré les augmentations annoncées (+ 5,2 % pour la Carsat) et la négociation en

cours sur les complémentaires), la perte de pouvoir d'achat depuis 2017 reste conséquente (*voir tableau*).

### **Encore et toujours le bulletin de pension**

La question du bulletin de pension, revendication portée par le CRA, à l'initiative de Guy Delmas, a de nouveau été évoquée. Il apparaît cependant que les choses n'avancent pas beaucoup au niveau national (UCR). Une motion s'appuyant sur les propositions de M<sup>e</sup> Burucoa, avocat du syndicat du Livre de Bordeaux, consulté sur ce sujet début 2023, a été adoptée à l'unanimité, pour être présentée au Conseil national de l'UFR des 24 et 25 octobre.

Profitant de sa présence, Paul Bracq, délégué syndical de la papeterie de Tartas, a donné des informations sur le fonctionnement du syndicat de l'entreprise (170 syndiqués sur 300 salariés et 82 % aux dernières élections professionnelles pour la CGT). Il a également fait part de quelques inquiétudes concernant les difficultés actuelles de l'entreprise à écouler ses stocks. Pour terminer cette



## Un peu d'histoire

René FAURE fut secrétaire fédéral de la FTIP (Fédération des travailleurs des industries papetières) de 1945 à 1986. Principal artisan, avec Jacques PIOT, du rapprochement nécessaire de la FTIP et de la FFTL (Fédération française des travailleurs du Livre), il anime la coordination interfédérale créée en 1959. A la fusion, en 1986, et création de la FILPAC-CGT, il devient secrétaire de la FILPAC jusqu'en 1990. En retraite, il est secrétaire adjoint de l'UFR FILPAC. A ce titre il milite dans les sections de retraités du Livre et du Papier. En Aquitaine, sur proposition de notre camarade Lucien Lorreyte et du CRA (Comité régional aquitaine), il a été décidé, depuis 2010, d'instaurer, suite à son décès, une "Journée René-FAURE", sous forme d'un rassemblement annuel, en septembre, des sections de retraités du CRA FILPAC CGT.

réunion, Guy DELMAS a officialisé la date de la fête organisée à Tartas pour les 30 ans de la victoire de 1994. Ce sera le samedi 1<sup>er</sup> juin 2024.

## Un bilan contrasté

Le bilan de cette journée est contrasté. D'un côté on regrette l'absence de représentants de nombreuses sections, même si celle de Condat était particulièrement occupée par le conflit en cours. De l'autre, l'intérêt du débat et la convivialité de cette journée sont deux points très positifs. Dans ce domaine, les absents auront eu tort car le repas servi à l'issue de la réunion était particulièrement savoureux. Rendez-vous l'année prochaine, peut-être à Biganos, si nos camarades de Facture sont en mesure de l'organiser.

Serge AUDONNET



## Évolution en % de la pension de base et des prix



## Banques arrosées, épargnants spoliés !

Alors que l'inflation annuelle caracole au-dessus de 5 % depuis un an et demi, Bruno LE MAIRE vient d'annoncer le gel à 3 %, pour 18 mois, du taux de rémunération des livrets A et LDDS, alors que la simple application de la « formule » qu'il a lui-même instituée en 2018, aurait dû logiquement conduire à un taux supérieur à 4 %. « Des raisons d'intérêt économique national » sont invoquées par le ministre. Quel intérêt national ? on peut se poser la question alors que cette mesure a pour effet immédiat de rogner le pouvoir d'achat de dizaines de millions de détenteurs de livret A ou LDDS de plus de 5 milliards d'euros (l'encours global cumulé LA et LDDS atteint 540 milliards d'euros) et que depuis 2018 la perte cumulée en pouvoir d'achat des « épargnants populaires » dépasse largement les 20 milliards d'euros ! 3 jours plus tard, était annoncée une hausse des tarifs de l'électricité de 10 % ! Pour reprendre les termes de Laurent Mauduit (Médiapart) « on a compris à la longue que le livret A était en fait indexé sur le mensonge et la tricherie avec un seul objectif : que le taux de rémunération passe durablement sous le taux d'inflation ».

### LES BANQUES ... PREMIERES GAGNANTES

En fait, « l'intérêt économique national » se résume d'abord à celui des banques qui, rappelons-le, s'approprient plus de 40 % de l'encours cumulé d'épargne sur les livrets A et LDDS (59 % étant centralisés à la CDC), soit plus de 220 milliards d'euros et qui du fait du gel du taux et de la non application de la formule d'indexation, vont « économiser » près de 2 milliards d'euros sur le dos des détenteurs de livrets A et LDDS qui représentent 80 % de la population du pays. S'ajoute à cette coquette somme, plus d'1 milliard d'euros de commission (entre 0,3 et 0,4 % de l'encours cumulé) que les banques reçoivent du fonds d'épargne au titre de l'encours qu'elle centralise à la Caisse des dépôts. Ainsi les banques commerciales vont, grâce à Monsieur LE MAIRE, pouvoir bénéficier de ressources importantes, stables et faiblement rémunérées à 3% alors que le taux de refinancement à la BCE est passé à 4 %.

On peut toujours considérer comme l'espèrent à la fois, le ministre, le gouverneur de la Banque de France et le directeur général de la CDC que les banques en tiendront compte dans leur offre de prêts aux TPE/PME ou leurs prêts immobiliers mais rien n'est moins sûr, alors qu'elles n'ont aucune obligation dans ce domaine.

### LE BUDGET DE L'ÉTAT SE SERT AU PASSAGE

Du fait de la stagnation de l'encours de prêts au logement social, une bonne partie de la masse d'épargne populaire centralisée par la CDC au sein du fonds d'épargne est investie en titres internes obligataires (110 milliards d'euros en 2021) émis par les Etats (principalement des titres représentatifs de la dette publique française) et les grandes entreprises ainsi qu'en actions émises par les entreprises privées (14 milliards d'euros). Ainsi, sans le dire, l'Etat fait porter à l'épargne populaire centralisée une partie significative de l'effort de financement de la dette publique et de l'investissement dans le capital privé tout en contraignant sa rémunération en deçà de l'inflation au travers de la fixation de son

taux d'intérêt alors que le taux de ces placements obligataires est généralement indexé sur l'inflation. Cerise sur le gâteau : l'exécutif prélève annuellement la quasi-totalité du résultat dégagé par le fonds d'épargne (à l'exception de 2020) soit plus de 300 millions d'euros en 2022 et plus de la moitié du résultat consolidé de la Caisse des dépôts (près de 2 milliards d'euros en 2022). Il prend ainsi d'une main ce qu'il prétend donner de l'autre !

### LE FAUX ALIBI DU LOGEMENT SOCIAL

Pour justifier la fixation d'un taux du livret A durablement inférieur à l'inflation, le gouvernement, soutenu à la fois par le gouverneur de la Banque de France et le directeur général de la Caisse des dépôts, continue de prétendre perfidement que cette mesure serait favorable au financement du logement social. Ainsi Bruno LE MAIRE avançait en 2019 que la baisse du taux des livrets d'épargne au taux plancher de 0,5 % « allait permettre la construction de 17 000 logements sociaux supplémentaires » et le gouverneur de la Banque de France n'hésitait pas, récemment, à « monter les enchères » en parlant de 32000 logements sociaux supplémentaires qui seraient menacés par une hausse de 1 % du taux du livret A ! Ces discours ne résistent pas à l'épreuve des faits : hélas, depuis 2017 et le passage du taux des livrets en dessous de l'inflation, le nombre de logements sociaux construits n'a cessé de baisser (105 000 logements en 2017, 84 000 en 2022) tandis que le pays s'enfonce dans une profonde crise du logement : près de 5 millions de mal logés, 2,5 millions de ménages en attente d'un logement social. En vérité, pour masquer les résultats catastrophiques de sa politique nationale du logement, le gouvernement tente de se défaire de sa responsabilité tantôt sur les épargnants tantôt sur les élus locaux.

Certes, depuis 125 ans, l'épargne populaire centralisée par la Caisse des dépôts a financé, dans le cadre d'un système vertueux, la construction de près de 75 % du parc de logements sociaux HLM. Ces prêts au logement social accordés par la CDC sur les fonds d'épargne sont indexés sur les taux du Livret A (TLA + 0,6 % ; soit 3,6 %) mais il faut ajouter que ces prêts réglementés sont d'une « maturité » extrêmement longue, supérieure à 40 ans et que les variations de taux sont donc largement compensées par les augmentations de loyer dans le parc social. Il n'en est pas de même de l'effet délétère des mesures de baisse des APL et de RLS prises par le gouvernement et qui ont grevé de plusieurs milliards d'euros les ressources des organismes de logements sociaux et donc leur capacité de financement.

**IL ETAIT PARFAITEMENT POSSIBLE DE FAVORISER LE FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL SANS LESER L'EPARGNE POPULAIRE SUR LIVRET A et LDDS :**

- En bonifiant les prêts au logement social (PLUS et PLAI...) notamment en période de hausse du taux du livret A. Cette mesure pourrait être logiquement financée par l'affectation budgétaire du prélèvement annuel opéré par l'Etat sur la Caisse des dépôts et le fonds d'épargne (plus de 2 milliards d'euros en 2022).

*La CGT de la Caisse des Dépôts*

## Face à l'extrême droitisation du débat public

*Nous publions cette tribune du sociologue et auteur, Alain HAYOT, parue dans le journal l'« Humanité » en juillet 2023. Elle reste hélas totalement d'actualité.*

A entendre Marine Le Pen, « la bataille culturelle est presque gagnée ». Par elle, bien sûr. Malheureusement, il ne s'agit pas d'une fanfaronnade. Si l'on en croit tous les observateurs de la société française, c'est un fait avéré que tous les thèmes qui structurent le débat public s'inspirent des idées, des valeurs, des programmes véhiculés depuis près de quarante ans par l'extrême-droite et désormais relayés par une large partie de la droite dite classique.

Le programme LR est un « copié-collé » de celui du RN sur l'immigration, sur l'État de droit, sur l'Europe... On peut même affirmer que le macronisme charrie lui aussi des mots (« *ni gauche ni droite* », « *décivilisation* »), des ambitions (contre « *les fraudes sociales* »), des politiques (les lois Darmanin) qui pillent allègrement les discours des Le Pen, Zemmour et autres Ciotti.

Faut-il encore des preuves ? Elles sont données par le politologue Jérôme Jaffré dans un entretien au « Figaro ». Il constate une « *droitisation accélérée du débat public* ». Il estime que « *la distance idéologique qui sépare le RN des formations de la droite classique s'est beaucoup réduite* ». Il accuse Emmanuel Macron d'alimenter « *la bataille civilisationnelle qui est au coeur du projet de ses adversaires* ». J'ajouterai qu'en s'attaquant au Parlement au point de lui enlever le droit de vote, en déniaut aux syndicats toute représentativité, en méprisant les Français, le président de la République sert la soupe à Marine Le Pen, dont le slogan est « *Le pouvoir au peuple* » !

J'avais écrit, dans « *Face au FN, la contre-offensive* » (Arcane 17, 2014), que la question n'était pas de se savoir si l'alliance entre la droite et l'extrême droite aurait lieu, mais quand et sous quelle hégémonie politique.

La faiblesse actuelle de la droite, ajoutée à l'impasse dans laquelle se trouve le macronisme et aux difficultés de la gauche à ouvrir une perspective, risque de se traduire par l'irrésistible ascension de Marine Le Pen, vers 2027. C'est une hypothèse d'autant plus crédible que le contexte européen est à l'accession des extrêmes droites au pouvoir, souvent en alliance avec les droites conservatrices. Les oligarchies néolibérales dans le monde commencent à penser que la défense de leurs intérêts doit les amener à s'asseoir sur la démocratie en travaillant avec les mouvements nationalistes, autoritaires et xénophobes à condition qu'en retour ceux-ci admettent que la loi du profit reste la base d'une économie dominée par les marchés financiers.

C'est ce qui se passe partout et Marine Le Pen n'est pas



en reste pour proclamer son adhésion au libéralisme. On comprend pourquoi les médias français, propriété des grands magnats, ont contribué à la « dédramatisation » du RN.

Les chaînes et les journaux de Bolloré vont même jusqu'à faire la promotion de ses idéologies à grand renfort de journalistes (Praud, Lejeune...) et d'intellectuels (Onfray, Houellebecq...) acquis à cette cause.

Pire, Marine Le Pen, Jordan Bardella mais aussi Éric Ciotti ou Bruno Retailleau ont leur rond de serviette dans le service public, où la chasse est ouverte aux humoristes critiques.

Comment en est-on arrivé là ? Beaucoup d'entre nous croient vivre un cauchemar. Il vaut mieux prendre conscience que cela fait quarante ans que, pas à pas, l'hégémonie culturelle a changé de main dans notre beau pays qui est de moins en moins celui des Lumières, des libertés et des valeurs de tolérance et d'ouverture au monde. Parallèlement au creusement des inégalités, des injustices et des discriminations, les idéologues d'extrême droite ont distillé une pensée où les responsables ne sont plus les politiques au service des grandes fortunes mais des immigrés, des pauvres, des jeunes, des artistes, des homosexuels, etc.

Ils ont divisé en mettant en avant les différences pour en faire des concurrences. L'ennemi n'est plus la pauvreté mais le pauvre, non celui qui détient tout mais celui qui n'a rien ; ce n'est pas le patron qui vous empêche de travailler, mais le syndicaliste qui fait grève ; celui qui licencie ou délocalise, mais l'étranger qui vole l'emploi des Français et qui, en plus, veut vous imposer sa religion.

Nous avons cédé sur beaucoup de nos convictions, renoncé à mener des batailles essentielles, celles des mots, des idées, des valeurs et des projets qui fondent nos idéaux de solidarité et d'égalité, de citoyenneté et de parité, de liberté et de démocratie, d'émancipation de chacune et chacun face à toutes les dominations.

Il n'y aura pas d'alternative de gauche sans avancées significatives contre ces obscurantismes qui polluent l'air du temps et préparent sûrement l'accès au pouvoir des monstres dont parle Gramsci.

**Il s'agit donc d'entamer une grande bataille culturelle et d'éducation populaire dont l'ambition est de reconquérir une nouvelle hégémonie émancipatrice.**

C'est une longue marche; encore faut-il décider, à gauche, de l'entreprendre ensemble.

## LA SAVOUREUSE VICTOIRE DU DROIT !

**S**ouvenez-vous... Nous sommes au début de premier semestre 2020 en plein confinement lié à la pandémie de la COVID-19. Il s'agit d'une situation inhabituelle et hors norme engendrant de légitimes inquiétudes pour toutes et tous. C'est dans ce contexte que la direction de la SAPESO, dans un élan de ce qui pourrait être qualifié, à la fois de panique et peut être aussi de quelques velléités « vengeresses » à l'égard des salariés alors en arrêt maladie, s'est aventurée à la mise en place de mesures coercitives, injustes, inéquitables et surtout en totale inadéquation avec le respect des accords en vigueur dans l'entreprise. Notamment s'agissant de l'accord d'entreprise portant sur la garantie maladie, l'accident du travail, et le congé maternité. Pour faire concis, cet accord prévoit qu'un salarié en arrêt de travail pour maladie, accident du travail ou pour congés maternité, ne peut ni gagner plus ni gagner moins que s'il était en activité.

Or pendant ces événements, la décision impulsée par la direction plaçait les revenus des salariés en arrêt de travail, pour les motifs ci-dessus cités, au même niveau que certains autres salariés alors en situation de chômage partiel, mesure nationale portée par l'État, à savoir environ 70% du salaire d'activité habituel. Et ce, sans discernement des motifs et réalités liés à ces arrêts de travail. Pas plus concernant l'antériorité de ces arrêts que relativement à leurs statuts momentanés tels que, pour rappel : « *les plus fragiles doivent être protégés et mis à l'abri de toute contamination potentielle* » ... Et pour ce faire, l'État avait mis en place un statut d'arrêt maladie dérogatoire, précisément pour cette population !

Dans l'entreprise et dans certains services, c'était un peu « la folie douce » ... on tentait de travailler à moins nombreux, on tentait de rappeler les salariés en arrêt de travail pour leur demander de reprendre le travail afin d'être placés sous le régime de chômage partiel qui s'avérait plus favorable à l'entreprise et surtout qui permettait à la même entreprise de bénéficier des aides de l'État liées au fameux « quoi qu'il en coûte » ... Dans le même esprit, on rappelait des salariés en congés légaux, puisque le recours à salariés précaires était « interdit » ou, pour être plus juste, extrêmement limité, etc.

Bref ! La panique et l'appât des aides potentielles de l'État amenaient la direction de l'entreprise à tout faire pour créer des situations permettant d'optimiser ces aides.

C'est dans ce contexte si particulier et dégradé que, malgré un avis favorable rendu par le CSE, quelques élus SOM-CGT ont réagi pour, à la fois dénoncer cette situation et à la fois trouver une ou des issues de sorties vers le haut, notamment concernant la situation des salariés en situation d'arrêt de travail.

L'idée était de trouver à travers le dialogue les moyens de rétablir la situation pour ces salariés avec notamment le maintien de l'application de ce fameux accord « Garantie maladie ». Tout en ne se privant pas de dénoncer et de décrier « cette vision » de la « punition » des plus faibles... par simple facilité de mise en œuvre.

**« Un salarié en arrêt de travail pour maladie, accident du travail ou pour congés maternité, ne peut ni gagner plus ni gagner moins que s'il était en activité. »**

À l'initiative de ces mêmes élus SOM CGT, pour certains membres de la Commission exécutive du Syndicat du Livre de Bordeaux, une entrevue avec la direction générale de l'époque a eu lieu sur ce sujet. L'un des propos fut : « *Si vous étiez intervenus plus tôt, j'aurais intercédé en votre faveur...* » Énorme non ? En somme, moi, PDG de l'époque, si notre dispositif n'avait pas été validé par le CSE, j'aurais entendu vos propos et nous aurions assurément procédé différemment... Ce qui finalement se traduisait par une fin de non-recevoir. En rester là aurait finalement conforté la Direction de l'entreprise, dans l'idée qu'elle pourrait dorénavant ne plus appliquer un accord paritaire lorsqu'elle le déciderait.

C'est ainsi qu'appuyé(e)s dans leur démarche par le Syndicat CGT du Livre de Bordeaux (qui est juridiquement signataire des accords paritaires de l'entreprise signés par la CGT), quelques salarié(e)s (cadres et non-cadres), sûr(e)s de leur bon droit et n'acceptant pas cette situation, ont collectivement porté ce dossier devant le Conseil des Prud'hommes.

**Au bout de plusieurs mois, les différents jugements définitifs sont tombés, confortant la position des salariés :**

- La section « Encadrement » du tribunal des Prud'hommes a tranché en faveur des salariés se rangeant à l'argument de l'iniquité de la situation, à savoir :

**Tous les salariés en arrêt maladie ont été défavorisés alors que tous les salariés en activité n'ont pas été affectés par la fameuse « activité partielle » ou encore dénommé « chômage partiel ».** Il s'agit donc d'une « inégalité de traitement » à l'encontre, à la défaveur des salariés en arrêt de travail.

- De son côté la section « Industrie » (ouvriers, employés) du conseil des Prud'hommes, prononce non seulement le même jugement, mais en plus, décision suffisamment rare pour la relever, condamne la SAPESO pour « **exercice déloyal du contrat de travail** ».

La direction de la SAPESO a décidé de ne pas faire appel de ces jugements. Et pour cause ! Lors de l'audience de la section encadrement, le conseil juridique de l'entreprise et un membre de la DRH s'étaient trouvés fort ennuyés face à la question d'un juge/conseiller prudhommal interrogeant sur le fait de savoir si « *oui ou non tous les salariés de l'entreprise avaient été placés sous le même régime, d'activité partielle, de chômage partiel ?* ». La représentante de la DRH, très contrite, avait dû répondre, qu'à contrario de sa plaidoirie, en effet, dans les services de la DRH, par exemple, personne n'avait eu à « subir » l'activité partielle, le chômage partiel.

**Le résultat de cette démarche juridique est donc une victoire absolue, la savoureuse victoire du droit !**

Le droit est une chose, mais c'est bien la bataille revendicative menée par SOM CGT qui pèsera dans l'intérêt des salarié(e)s avec les prochaines élections professionnelles qui se profilent à l'horizon de la fin 2024. Le renouvellement d'une partie de l'équipe syndicale devrait permettre de regarder vers l'avenir afin de faire face aux énormes chantiers en perspective. La section syndicale et son syndicat appellent à candidatures et nous soutenons et saluons par avance l'implication de toutes et tous ces candidat(e)s dans cet objectif.

*NB : pour être complet, et clore définitivement ce chapitre, il faut savoir qu'une partie des salariés impliqués dans cette affaire prud'homale ont reversé toute ou partie de leurs gains financiers au Syndicat du Livre. Le bureau du Syndicat du Livre de Bordeaux •*